

*M. Gardiner:*

Q. Des peaux vertes?—R. Des peaux vertes.

*M. Milne:*

Q. En consultant mes livres j'ai constaté que j'ai vendu des peaux l'an dernier à 3c. la livre.—R. Je puis expliquer cela si vous le désirez. J'ai payé ces peaux 12c. la livre. Le tannage m'a coûté 10c. le pied carré.

*Le président:*

Q. Dites-nous au juste ce qui entre dans ce prix, M. Daoust.—R. Les matières tannantes coûtent 4c. le pied, la main-d'œuvre 4c. et les frais fixes 2c. Les frais fixes comprennent l'énergie, l'eau employés dans la tannerie—nous achetons l'eau de la ville de Montréal; cela comprend également les contre-maîtres, les surintendants, les taxes municipales et les intérêts. C'est à peu près tout ce que comprennent les frais fixes.

Q. Les frais fixes comprennent-ils votre salaire comme directeur de l'établissement?—R. Non, monsieur; cela est pris à même les profits, s'il y en a.

Q. M. Milne dit que quand il a vendu des peaux, il y a quelque temps, il n'a pu en obtenir que trois cents la livre.—R. Il y a huit qualités de peaux de bœuf. Pouvez-vous me dire quelle qualité c'était?

*M. Milne:*

Q. Non, je ne puis vous dire cela. L'une était une peau de bouvillon et l'autre une peau d'un animal de trois ans. Les deux pesaient environ 111 livres.—R. D'où provenaient-elles?

Q. De Winnipeg, Manitoba.—R. Combien y a-t-il de temps qu'on vous a offert 3c.?

Q. Je crois que j'ai vendu ces peaux au mois de mars; il y a un an.—R. Cela est différent. Il n'y avait pas de demande pour le cuir il y a eu un an au mois de mars. Prenez les peaux dont ce cuir est fait à 12c. Supposons que vous les eussiez obtenues à 50 milles de Calgary, à Banff, et que les peaux fussent achetées du boucher local, ni salées ni gelées; c'est un colporteur juif qui les achète, règle générale. Les peaux qui se vendent ici 12c. il ne pourrait les payer plus que 6c. à Banff, et je vais vous expliquer pourquoi. Le salage coûte un demi-cent la livre, c'est-à-dire le salage et l'emmagasinage dans la cave. Ensuite il y a le transport de Banff à Calgary, disons un quart de cent la livre.

*Le président:*

Q. La plupart des peaux qui passent par votre établissement viennent-elles d'aussi loin que Calgary?—R. Non, c'est seulement un exemple que j'ai donné, parce que les gens du Nord-Ouest se plaignent qu'ils n'obtiennent presque rien de leurs peaux et que les chaussures se vendent très cher. Le colporteur, comme on l'appelle généralement, prend un cent la livre pour faire sa vie. Ensuite il y a la perte de poids dans la préparation des peaux, environ 15 p. 100. A 6c. cela représente tout près de 1c. la livre. Cette peau passe par le commerçant de Calgary qui fait 1c. la livre, et il doit payer le transport à Toronto ou à Montréal 2c. la livre.

Pour répondre au monsieur près de moi, je dirai que c'est ce que nous appelons une peau naturelle. Pour l'information du comité je vais expliquer ce que c'est qu'une peau marquée. On se sert des lettres J. S. pour désigner John Smith à Calgary ou dans l'Alberta. On imprime ces lettres sur la peau avec un fer rouge de six pouces et même d'un pied de long. J'en ai vues d'un pied de long. Un autre propriétaire se sert d'une autre marque. Cela entraîne une lourde perte pour le tanneur et le fabricant de chaussures. Ces peaux valent généralement 2c. ou 2½c. de moins que les peaux naturelles non marquées. Si vous